

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX

Session du vendredi 18 décembre 2015

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 18 décembre 2015, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

Etaient présents : M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Etaient absents : M. Paul FOURNIÉ qui a donné procuration à Madame Céline BRASSEUR

La séance est ouverte.

M. le PRÉSIDENT : chers collègues, je vous remercie de prendre place. Je voudrais vous remercier, toutes et tous, d'avoir répondu à cette invitation, à la séance plénière de ce matin et à la commission permanente de cet après-midi. J'accueille et je remercie de leur présence Messieurs Pascal CANTREL et Alain-Jory BARTHE qui nous présenteront le projet LISI l'un des dossiers très importants de la matinée. Après mon discours et une discussion traditionnelle autour de la table, je présenterai le rapport et leur donnerai immédiatement la parole.

Paul FOURNIÉ présente ses excuses. Il est sous les drapeaux puisqu'il est actuellement en période d'active sous l'uniforme. Il donne procuration à Céline BRASSEUR qui l'accepte.

Mesdames et Messieurs les vice-présidents, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, chers collègues, je voudrais saluer dans les tribunes les journalistes et Monsieur le Maire de Bologne.

Chacun d'entre nous a pu mesurer les besoins comme les attentes fortes de changement exprimés par nos concitoyens pendant la campagne des élections départementales. Depuis lors, la défiance et parfois le désarroi conduisent nombre d'électeurs à l'abstention ou un vote de rejet envers les partis de gouvernement. En avril, pleinement consciente de la mesure des défis, la majorité départementale s'est engagée à accélérer la modernisation de notre collectivité et à lancer un vaste chantier de révision de nos

politiques publiques. Dans une démarche transparente, dans un esprit constructif, dans une perspective d'amélioration des performances du service public aux vues du cadre réglementaire, législatif et financier profondément rénové, et renouvelé. C'était aussi souhaitable que nécessaire.

Cette nouvelle donne caractérisée par l'élection de notre assemblée pour six ans offre pour la première fois en effet la visibilité nécessaire au déploiement d'une véritable stratégie de moyen terme optimale pour l'action. Cette chance pour la collectivité et le territoire, nous l'avons saisie dès l'été en préparant le séminaire départemental des 12 et 13 octobre dernier. Chacun d'entre vous a participé à ce temps fort de l'année 2015 illustrant la capacité du département à se renouveler pour rester efficace.

Je tiens très sincèrement à vous remercier pour votre engagement, notamment les vice-présidents et les présidents de commission qui ont préparé nos échanges avec le concours de l'équipe administrative. La dimension collective et très participative de cette démarche reste tout à fait originale parmi les départements. Elle a permis d'aboutir à 25 pistes de réflexion partagées. Elle figurera parmi les bonnes pratiques de gouvernance identifiées par l'association des départements de France, l'ADF, dans la perspective du prochain congrès.

Si je me suis employé à diriger les débats et à synthétiser, commission après commission, les idées forces résultant des discussions, je n'ai été que le porte-parole de votre volonté commune, que dis-je, le greffier de vos suggestions. J'en suis ravi. Dès la mi-octobre, je signalais, à l'intention de chacun et de chacune des vice-présidents et des présidents de commission, une nouvelle lettre de mission sollicitant la déclinaison pratique de ces 25 préconisations en vue de la séance spéciale d'aujourd'hui. Naturellement, cette séance marque plus un commencement qu'une fin dans la mesure où le changement ne se décrète pas. Il s'accompagne, ce qui suppose de prendre le temps nécessaire pour concevoir, proposer et mettre en œuvre des mesures parfaitement ajustées, au besoin dans un contexte donné.

Réussir en moins de deux mois à modifier aussi profondément les règlements d'aide de la collectivité est un tour de force que les commissions ont accompli dans une remarquable démarche de coopération. Parmi les huit rapports inscrits à l'ordre du jour, cinq sont exclusivement consacrées à la traduction concrète des conclusions du séminaire départemental. Nous allons poursuivre cette démarche tout au long de l'année 2016 dans le cadre des orientations budgétaires adoptées le 27 novembre dernier. Les thèmes concernés reflètent l'ensemble des missions confiées par la loi, portant la nouvelle organisation des territoires de la République, la fameuse loi NOTRe du 7 août 2015, dans une double préoccupation de solidarité sociale et territoriale. Il s'agit donc d'aides aux communes et à leurs groupements, de soutien au monde associatif, de l'actualisation du fonds de solidarité logement sans oublier l'adaptation de nos dispositifs à la nouvelle répartition des compétences entre collectivités. Nous ne sommes plus autorisés à poursuivre notre action en faveur du commerce, de l'artisanat et plus largement du monde économique. Certains règlements seront donc supprimés, d'autres seront modifiés et bien entendu nous en débattons.

Si les membres de la deuxième et de la quatrième commission, de la cinquième, de la sixième et de la septième commission nous présentent aujourd'hui les résultats de leurs travaux, la troisième commission planche sur la redéfinition des indicateurs qui permettront de rationaliser le réseau routier départemental.

C'est un travail délicat, très sensible, très difficile et je comprends parfaitement que la troisième commission soit encore en cours de travail. C'est donc un travail de patience que je tiens aussi à saluer, tout comme la vigilance de la première commission pour que le cadrage financier soit bien respecté. Permettez-moi d'évoquer plus en détail le travail accompli conjointement par la deuxième et la sixième commission.

Chacun sait combien l'émulation entre les élus des trois principales agglomérations et les élus des cantons plus ruraux fait partie de l'identité de cette assemblée. Avoir su trouver les points d'équilibre nécessaires pour construire le consensus sans pour autant faire du surplace est une belle réussite au bénéfice de toutes les communes en remisant définitivement au placard les vieilles rivalités qui laissent place désormais à une approche complémentaire et inclusive.

Dans ces nouvelles orientations, nous trouvons « *rééquilibrer l'accompagnement des communes en intégrant la contractualisation avec les centres bourgs sur des projets structurants* ». La réforme prend en compte aussi la montée en puissance des intercommunalités dans les projets d'investissement. Dans le même temps, il s'agissait de combattre le saupoudrage tout en veillant à simplifier l'ensemble de nos règles devenues complexes au fil du temps. Ensemble, la deuxième et la sixième commission ont retenu quatre principes : renforcer l'aide aux communes de moins de 100 habitants, aux bourgs-centres et aux intercommunalités ; réduire de neuf à six le nombre de fonds d'aide ; disposer d'un seul règlement par fonds contre 19 aujourd'hui ; autoriser la contractualisation pluriannuelle pour offrir aux communes plus de visibilité tout en ciblant davantage notre action.

Cette réforme pose aussi un principe simple, solliciter l'avis préalable des deux conseillers départementaux concernés sur tous les dossiers de leur canton quelque soit le fonds. Autrement dit, c'est une phase d'information et de consultation préalable au travail de la commission. Il s'agit d'un avis, pas d'un veto puisque la décision appartient toujours à la commission permanente ou au conseil départemental notamment pour les demandes de déplafonnement.

Concernant la nouvelle organisation, les montants alloués aux fonds d'équipement des bibliothèques, aux fonds des travaux importants et au patrimoine rural non protégé sont reversés sur le fonds d'aménagement local qui passe de 2 millions d'euros à 2,4 millions d'euros. L'ensemble des opérations éligibles correspond au champ des possibles qui existaient jusqu'alors. Le basculement sur le FAL offre plus de souplesse et de clarté. En effet, le plancher des dépenses éligibles sera abaissé à 1 500 euros pour tenir compte des besoins des communes de moins de 100 habitants. Il serait de 2 500 euros pour toutes les autres communes. Le fonds d'aide aux villes moyennes, le FAVIM, serait quant à lui abondé à 50 % de crédit du fonds des monuments historiques classés, soit 100 000 euros, comme d'une fraction du fonds des travaux importants. Il passerait donc de 335 000 euros à 700 000 euros en 2016.

Cette révision instaure, à la demande des conseillers départementaux du canton, la possibilité de déplafonner le taux d'aide pour le FAL s'il s'agit de communes de moins de 100 habitants et pour le FAVIM, à titre exceptionnel sur décision du conseil départemental et dans la limite de 50 % hors taxes du montant des travaux.

Dernière nouveauté majeure, la possibilité pour les communes et leurs groupements de contractualiser avec le département pour la mise en œuvre d'un projet de territoire ou d'un programme d'investissement particulier. Plus lisibles, plus souples et mieux adaptées aux besoins des communes et des EPCI, ces nouvelles modalités de soutien à l'investissement public local confortent le département dans sa vocation qui est de rester le principal acteur de la solidarité territoriale. Parallèlement, je rencontrerai début janvier 2016 Monsieur le ministre André VALLINI pour évoquer avec lui un projet d'évolution réglementaire afin de nous permettre d'accompagner directement les communes et leurs groupements par une ingénierie renforcée, sans être obligé de créer un « machin », une nouvelle structure, en l'occurrence une nouvelle agence technique départementale. J'en ai également parlé avec Monsieur le Préfet. Je pense qu'il faut que nous aboutissions sur ce point pour faire du simple, du léger, de l'efficace et du pas coûteux.

Si vous acceptez cette évolution, j'adresserai à l'ensemble des maires en début d'année nos règlements révisés. Ligne directe, notre magazine départemental s'en fera également l'écho dans le numéro à paraître en janvier.

Cette fin d'année est également marquée par l'élection d'une nouvelle majorité aux commandes de la nouvelle grande région Grand Est. Je salue l'élection de nos cinq représentants en tant que citoyen, même si le découpage nous retire un représentant et que le résultat fait que ceux qui ont le plus de voix n'ont pas le plus de représentants. Je félicite donc Philippe RICHERT qui présidera cette grande région à partir du 1^{er} janvier 2016. Je ne doute pas que la région et les élus quels qu'ils soient, accompagneront les projets de développement de notre territoire pour plus de croissance et plus d'emplois. L'économie reste plus que jamais au cœur des préoccupations. La région devra assumer pleinement une responsabilité majeure, soutenir l'investissement et l'innovation, c'est-à-dire accompagner les projets industriels porteurs d'avenir. C'est précisément la raison d'être de notre GIP avec le soutien du conseil départemental lorsque les textes lui permettent. Le GIP est en effet notre principal levier d'action et je vous rappelle qu'il n'est pas impacté et qu'il conserve sa totale indépendance vis-à-vis de la région en matière d'aide économique.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur Pascal CANTREL, directeur du site des Forges de Bologne, l'un des premiers industriels du département avec un effectif de 750 salariés. Depuis 2014, ce fleuron de l'économie départementale appartient au groupe LISI, un acteur majeur de la forge aéronautique mondiale. Ce rachat est une formidable opportunité pour toute la Haute-Marne puisque LISI, avec le projet Forges 2020, s'est fixé comme objectif d'atteindre l'excellence opérationnelle dans le domaine de la fabrication de pièces de structure aéronautique dans un site aux standards de production des plus modernes. Monsieur CANTREL nous présentera dans quelques minutes la stratégie de son groupe en Haute-Marne. Sur sept ans, 110 millions d'euros d'investissement sont prévus tout comme le maintien de l'emploi. Pour la Haute-Marne, pour son image de territoire d'accueil d'industries renommées, c'est une excellente nouvelle. Pour atteindre ces objectifs, l'entreprise LISI a besoin d'un site de production ultramoderne, dont vous avez le détail dans le rapport I-1, pour un coût de 40 millions d'euros. Ses responsables, à l'instar de ce qui se fait de plus en plus fréquemment par exemple dans le Territoire de Belfort, souhaitent être locataires pendant 30 ans d'un bâtiment qui serait la propriété d'une société d'économie mixte. Ainsi, la capacité de LISI à lever des fonds pour réaliser ses investissements productifs

ne serait pas obérée. Je vais donc vous proposer la création d'une société d'économie mixte patrimoniale détenue majoritairement par le département pour la moitié des parts plus une et par le GIP Haute-Marne pour toutes les autres parts sauf une qu'une personne privée doit posséder. L'assemblée générale du GIP a déjà favorablement délibéré sur le sujet à l'unanimité de ses membres. En application de la loi NOTRe, le département devra céder au cours de l'année 2016, soit à la région soit à un EPCI, soit à l'un et à l'autre, les deux tiers des parts détenues dans cette structure. Le Préfet de Haute-Marne m'a confirmé par écrit le 4 décembre dernier la capacité juridique du département à intervenir dans le domaine économique jusqu'au 31 décembre 2015. Nous aurons finalement utilisé la loi NOTRe jusque dans ses derniers retranchements.

Conformément au projet de statut, nous devons désigner quatre représentants du conseil départemental au conseil d'admiration. Je vous proposerai les noms de Madame Anne-Marie NÉDÉLEC et Monsieur Gérard GROSLAMBERT, nos deux premiers vice-présidents ainsi que Nicolas LACROIX, conseiller départemental du canton d'implantation historique des Forges où réside de nombreux salariés et enfin le Président du conseil départemental.

Hier, j'étais à Strasbourg avec mes neuf collègues présidents de conseils départementaux de la région Grand Est. Nous avons accueilli Monsieur le futur Préfet de région puis nous avons déjeuné en présence de Monsieur RICHERT, futur président de la région. J'étais assis à côté du futur Préfet de région et comme nous parlions de friches industrielles, j'ai évoqué le projet LISI. Il m'a confirmé qu'il connaissait très bien cette entreprise, qu'il faisait une grande confiance à cette entreprise familiale et qu'il s'agissait d'une belle opération qui avait déjà eu lieu sur le Territoire de Belfort. Je tenais à vous le transmettre immédiatement. Nous pouvons avoir confiance, c'est une entreprise solide qui assumera ses responsabilités comme elle l'a toujours fait jusqu'ici.

Avec Anne-Marie NÉDÉLEC, nous réfléchissons à investir davantage dans la communication pour renforcer l'attractivité de la Haute-Marne auprès des investisseurs comme des particuliers. Nous avons réussi une petite campagne décalée dans le métro parisien voici deux ans. Aujourd'hui, il est temps de passer à la vitesse supérieure. Alors que le plan Haute-Marne numérique se termine, nous disposons de sérieux atouts à promouvoir. J'aurai l'occasion de vous en parler plus en détail lors du vote du budget primitif 2016 les 21 et 22 janvier prochain.

C'est un grand jour pour la Haute-Marne, une note d'espoir qui doit nous encourager collectivement malgré la difficulté des temps à ne rien céder de notre volonté de progrès, de développement et de réussite. Face aux populistes, aux nostalgiques d'un monde révolu qui prônent la fermeture des esprits, des cœurs et des frontières, opposons l'ouverture, l'audace et le mouvement d'entreprendre. C'est la meilleure stratégie pour tirer notre épingle du jeu dans un monde globalisé.

Applaudissements

M. Stéphane MARTINELLI : Monsieur le Président, je vais revenir sur quelques-uns de vos propos. Je suis convaincu que l'avenir du département passe par les capacités des villes et des bourgs-centres à enrayer leur déclin et à servir de support et de colonne vertébrale au reste du territoire. Sur les règlements

d'aide tels qu'ils vont être proposés, je les voterai. Nous les jugerons à l'usage et j'imagine que si nous devons les amender dans les années qui viennent, nous le ferons comme nous l'avons toujours fait ces dernières années.

Sur la contractualisation, notamment avec les communes bénéficiant du FAVIM, je vois ça d'un bon œil. Des charges de centralité sont effectivement à prendre en compte.

Toutefois, sur la rédaction de la délibération, je ne demanderai pas d'amendement, ce n'est pas le propos, mais sur le terme de saupoudrage, j'estime que l'intérêt général que défendent tous les élus dans toutes les communes petites comme grandes, est évidemment différent de l'intérêt départemental. Quand je mets ma mairie en accessibilité, ça n'a pas un intérêt départemental. Ça a un intérêt pour la population, nous répondons à la loi, mais ça n'a pas d'intérêt départemental. Néanmoins, il y a des mairies, des églises, des salles de convivialité dans toutes les communes. Il faut les entretenir et parfois investir. Autant le terme de projets structurants me convient tout à fait, autant celui de saupoudrage a été beaucoup trop utilisé dans les dernières années voire les dernières décennies. Nous pourrions nous en passer, car il est devenu presque « populiste » en Haute-Marne dans une certaine mesure. Nous devons continuer à aider l'ensemble des communes, c'est pourquoi le département a été maintenu, cette notion de solidarité à la fois vers les habitants et vers les collectivités.

Je dois également revenir sur la promotion dont vous parlez pour les investisseurs. Je la vois d'un bon œil. Mais puisqu'il faut faire preuve d'audace, j'irai jusqu'à dire que cette promotion devrait être à la fois sur le territoire pour les investisseurs et également au profit de notre économie touristique.

M. le PRESIDENT : le saupoudrage, on va arrêter, mais on va continuer à nous occuper comme vous l'avez dit des mairies, des églises et des monuments aux morts.

M. Nicolas FUERTES : pour le niveau départemental, comme vous, je salue le travail des services, des élus des différentes commissions, particulièrement les II^e et VI^e commissions. Il y a eu un vrai travail de discussion et un consensus qui s'est dégagé. Je tiens à le saluer. Nous étions attachés à veiller aux différents équilibres, à ne pas pénaliser les villes au détriment de la campagne, à ne pas pénaliser la campagne au détriment des villes et ne pas délaissier les villes moyennes. Je pense que nous avons réussi cet exercice d'équilibre qui n'était pas évident. Nous ferons des évaluations pour ajuster ou encore améliorer le dispositif si besoin. Nous tenions donc à saluer ce travail, ces modifications qui vont dans le bon sens et qui sont un premier message à l'égard des élus, je pense, notamment aux élus ruraux, qui sont souvent brusqués par les changements dans les structures, nouvelle région, nouvel EPCI. Il est bon de leur envoyer ce signal fort, qu'on ne les oublie pas, qu'on ne les abandonne pas. C'est très important pour notre collectivité d'être à leurs côtés, car en Haute-Marne, c'est notre collectivité qui peut les aider puisqu'avec la nouvelle grande région, ce sera plus compliqué de garder cette proximité même si je souhaite évidemment qu'il y ait une certaine proximité. Là je fais confiance aux cinq élus. Malheureusement nous n'en avons que cinq, je le déplore puisque nous aurions dû en avoir six. Avant nous en avions sept. Nous sommes pénalisés par ce système, par notre faible population, ce qui est dommage. Courage aux cinq élus pour bien représenter la Haute-Marne et pour défendre ses intérêts, pour que le modèle alsacien tienne compte de

nos territoires différents.

Je remarque également, même si je le regrette, que les deux départements où le Front National est en tête sont les deux départements bénéficiant des fonds de Bure. Il va vraiment falloir que la stratégie d'aide que nous conservons grâce à ce fonds du GIP soit revue pour en faire profiter le territoire et le développer.

Pour LISI, je suis très satisfait que nous puissions nous ouvrir et nous inspirer des bonnes pratiques existantes ailleurs. Ce qui se faisait sur le Territoire de Belfort pour aider les entreprises, vous l'avez repris et je ne peux que m'en féliciter. C'est en regardant ce qui fonctionne ailleurs, quel que soit le bord politique, que l'on progresse.

M. le PRESIDENT : merci, votre lecture du vote Front National m'oblige tout de même à sourire. Je n'ai pas pensé qu'il y avait un lien entre le vote Front National et le projet CIGEO. Vous pourriez également réfléchir au vote qui a fait que les socialistes sont sortis en Haute-Marne de la région. Quand j'entends Monsieur MASSERET qui dit « on va se retrousser les manches et on va continuer à travailler ». A quoi va-t-il travailler ? A continuer à augmenter le chômage ? C'est une question que je me pose.

M. Luc HISPART : je voudrais commenter ce résultat puisqu'on parle de saupoudrage, d'actions à mener pour développer la Haute-Marne auquel nous adhérons forcément. Cependant, la réalité est toute autre sur le terrain. Il n'y a pas que les élus Front National qui vont sur le terrain, chacun d'entre nous y va. Nous voyons une Haute-Marne qui a perdu le moral, énormément de chômage, énormément de gens isolés. Les gens sont attachés à leur identité et dernièrement toutes les mesures prises par le gouvernement ou les gouvernements successifs montrent bien que les gens sont attachés à leur territoire, à leurs communes, à leur canton, à leur département. C'est justement à cause de tous ces bouleversements que plus personne ne s'y reconnaît. Heureusement ils nous apportent leur confiance et je les en remercie. Nous sommes la première force politique en Haute-Marne, mais nous avons le moins d'élus. Nous ne sommes pas majoritairement représentés pour la Haute-Marne, c'est ainsi le jeu des combines politiciennes de nos appareils à Paris. Peut-être qu'un jour nous aurons l'occasion d'accéder au pouvoir et d'essayer de ne pas faire plus mal.

M. le PRESIDENT : je ne peux pas vous laisser dire quelque chose qui est matériellement inexact. C'est la loi électorale régionale qui veut que ce soit comme ça. Il n'y a pas eu de magouilles de dernier moment. Vous avez deux élus, vous auriez pu en avoir trois ou l'inverse. Je vous signale que les socialistes n'en ont aucun avec 18 % des voix. L'abstention a été supérieure en Haute-Marne qu'ailleurs ce qui fait que le département perd un élu et que la répartition est celle-ci.

M. Luc HISPART : c'est ce qui va plonger les Haut-marnais dans un peu plus de désarroi.

M. le PRESIDENT : la dernière fois nous en avons eu six au lieu de sept, la presse s'en était fait l'écho le premier jour puis nous n'en avons plus parlé. L'essentiel, c'est l'efficacité de ceux qui monteront à Strasbourg défendre les dossiers hauts-marnais. Nous surveillerons les conseillers régionaux à la loupe.

M. Nicolas FUERTES : puisque vous avez fait allusion à Monsieur MASSERET, je salue son courage pour son maintien. Ceux qui pensaient que son maintien allait faire perdre un parti républicain, ils se sont leurrés puisqu'au contraire la mobilisation a augmenté entre les deux tours. Les trois partis progressent entre les deux tours malgré les appels des appareils parisiens. Comme quoi, la meilleure leçon pour ces élections c'est une leçon de démocratie. Le peuple français n'a pas besoin des conseils des appareils parisiens pour savoir ce qu'il faut voter dans l'intérêt de leur région. Certes, nous n'avons peut-être aucun élu socialiste en Haute-Marne ce qui était quasiment sûr puisque la tête de liste n'était pas du parti socialiste. Par contre, nous en avons 19 dans la région et la démocratie est respectée, les trois principaux courants sont représentés et c'est tant mieux pour la démocratie.

M. le PRESIDENT : vous en débattrez avec Monsieur le premier Ministre !

I^{ère} COMMISSION

Création d'une société d'économie mixte de portage d'immobilier d'entreprises industrielles dénommée « SEM Haute-Marne Immo-bail »

M. le PRESIDENT : Au mois de septembre 2014, avec Monsieur le Préfet de la Haute-Marne, nous avons été contactés par Monsieur Emmanuel VIELLARD, président-directeur général de LISI Aerospace, propriétaire des Forges de Bologne depuis le 24 juin 2014, qui nous a présenté un projet ambitieux de modernisation du site actuel des Forges. Monsieur VIELLARD a, lors de cette première rencontre, évoqué le portage immobilier de l'opération, sur le modèle qu'il connaît pour ses usines franc-comtoises, notamment sur le Territoire de Belfort : il souhaitait être locataire simple des bâtiments que construirait une société d'économie mixte.

Au cours de l'année 2015, la société a tranché pour la reconstruction d'un nouveau site industriel afin de gagner en productivité. J'ai rencontré Monsieur VIELLARD, le 12 novembre 2015 au Sénat, qui m'a présenté les éléments stabilisés de son projet pour les Forges de Bologne, dénommé en interne « Forges 2020 ».

Le projet comporte deux axes :

- Le déménagement et la réorganisation des activités du site dans de nouveaux bâtiments
- L'exécution d'un plan majeur de modernisation et remplacement de certains équipements de production et de mise en place de nouveaux moyens de production innovants.

Le rapport qui vous a été envoyé comporte les grandes lignes de ce projet (surfaces, localisation, coût, planning).

La localisation, nous venons de l'apprendre, s'établira sur le territoire de l'Agglomération de Chaumont, zone Plein'Est. Je précise d'ailleurs que la localisation est très récente. Elle n'a jamais été au cœur des discussions.

Le début du transfert des équipements et des opérations de production du site actuel de Bologne vers le nouveau site est prévu au premier trimestre 2018.

Le projet industriel de LISI permet non seulement de conserver les 750 emplois actuels, mais aussi d'envisager une montée en puissance du site haut-marnais au sein de l'ensemble du groupe.

En lien avec les services de l'État, le projet immobilier a fait l'objet d'études financières à partir du constat qu'il n'existait pas en Haute-Marne de société d'économie mixte du type recherché par LISI. Un partenaire de ce type au niveau de la région Champagne-Ardenne n'existe pas non plus.

La loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République, loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit que les conseils régionaux ou les grandes intercommunalités se verront transférer, au cours de l'année 2016, les deux tiers des actions détenues par les conseils départementaux dans les SEM existantes à la date du 1^{er} janvier 2016. Je précise que nous sommes obligés de proposer aux collectivités les deux tiers des parts que nous aurons, mais elles ne sont pas obligées de les acquérir. La participation du conseil départemental restera possible pour le tiers des parts initialement détenues.

Au regard des délais contraints que se donne le chef d'entreprise et pour ancrer le projet sur la Haute-Marne, je vous propose d'utiliser la clause de compétence générale qui nous est ouverte jusqu'au 31 décembre 2015 pour accompagner la création, avec le GIP Haute-Marne, d'une société d'économie mixte qui porterait non seulement ce premier projet, mais qui serait aussi susceptible de se transposer à d'autres projets industriels structurants pour le territoire.

Monsieur le Préfet, que j'ai rencontré le 30 novembre 2015, est favorable à ce montage financier pour le portage immobilier. Il m'a précisé que la SEM ne pourrait cependant pas obtenir de subventions particulières sur l'opération, pour le moment dédiée à une entreprise de plus de 500 salariés, membre d'un groupe réalisant plus de 250 millions d'euros de chiffres d'affaires.

Je suis convenu, le 3 décembre 2015, avec Monsieur VIELLARD que le loyer que réglera LISI permettra de couvrir, au cours du temps, toutes les charges de l'opération : remboursement de l'emprunt, taxes foncières, assurances, provision pour réparations. Afin de ne pas être soumise à une requalification d'aide publique, la rémunération des actionnaires, calculée sur une durée de 30 ans, durée minimale d'occupation prévue par LISI, devrait être sensiblement égale à celle constatée sur le marché par un investisseur « avisé » (entre 4 et 5 % par an). Il est important qu'on ne nous accuse pas de donner des subventions déguisées.

Pour un investissement de 40 millions d'euros, le loyer prévu et accepté par LISI s'établirait autour de 2,3 à 2,5 millions d'euros par an, en fonction du taux d'intérêt de l'emprunt qui sera souscrit (entre 1,75 % et 2,5 % l'an sur 20 ans).

Les fonds propres pour constituer une SEM portant un projet immobilier de cette ampleur doivent être de l'ordre de 10 millions d'euros. Cependant les fonds propres seraient constitués, d'une part, du capital social ; d'autre part, d'apport en compte courant d'associé. Il est proposé que le conseil départemental ne participe qu'au capital social. Ce capital s'établirait à 5 001 000 euros répartis en 5001 actions de 1 000 euros chacune.

Le conseil départemental est à ce stade la seule collectivité territoriale membre de la SEM. Il doit détenir plus de la moitié, au moins, des parts de la SEM. Il est proposé qu'il détienne 2 501 parts, soit un capital de 2 501 000 euros, dont la moitié serait libéré (conformément au code de commerce) d'ici la constitution de la SEM, soit 1 250 000 euros *a minima*, vraisemblablement 1 500 000 euros au regard des opérations de clôture d'exécution de l'investissement 2015.

Le GIP Haute-Marne a délibéré favorablement le 7 décembre 2015 sur sa participation : une participation au capital à hauteur de 2 499 000 euros et un apport en compte courant à hauteur de 5 millions d'euros environ.

Vous trouverez, annexés à ce rapport, le projet de statuts de la SEM, stabilisés au 30 novembre 2015.

Le conseil départemental disposera de quatre sièges au conseil d'administration. Quand nous vendrons nos parts au conseil régional ou à l'agglomération de Chaumont, le nombre de nos administrateurs baissera naturellement. Il nous revient de délibérer pour désigner ceux d'entre nous qui siégerons, temporairement, dans l'attente du transfert d'une grande partie du capital à la nouvelle région, dans les instances de cette SEM.

Je vous propose donc de :

- de constituer une SEM dénommée « SEM Haute-Marne Immo-bail »,
- d'acquérir 2 501 actions de cette SEM, d'un montant nominal unitaire de 1 000 euros,
- d'approuver les statuts de la SEM,
- de désigner quatre représentants du conseil départemental au conseil d'administration de la SEM,
- de m'autoriser à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la constitution de la SEM, notamment la libération de 50 % du capital souscrit, auprès d'un établissement bancaire, avant le 31 décembre 2015.

Avant de discuter, je vous propose d'écouter maintenant les représentants de l'entreprise LISI.

M. Alain-Jory BARTHE : merci de nous donner l'occasion de vous présenter le projet aujourd'hui.

C'est une étape capitale pour les Forges de Bologne et le groupe LISI. Après l'acquisition par le Groupe en juin 2014, nous avons lancé un programme ambitieux de modernisation, Forges 2020, essentiel pour les activités du site et de l'ensemble des équipes des Forges de Bologne. En effet, il vise à moderniser et à mettre aux standards les plus exigeants actuels l'ensemble des activités du site pour, sur un marché, certes en croissance, le marché aéronautique, mais également très compétitif, très concurrentiel et international, pouvoir nous développer, accompagner nos clients et suivre l'essor des programmes tels que l'A320 Néo pour Airbus, l'A350, le Rafale chez Dassault ou le Boeing 737 Max chez Boeing. Sur tous ces programmes, les Forges de Bologne fournissent un certain nombre de composants cruciaux. Nous devons, pour pouvoir les accompagner, être compétitifs et avoir une performance opérationnelle irréprochable. Dans l'élaboration de ce programme, la relocalisation et la reconstruction d'un site moderne se sont avérées absolument incontournables. Je laisse la parole à Monsieur CANTREL, directeur industriel des forges et fonderie au sein du pôle *forging & casting* de LISI Aerospace. Je tenais à remercier l'ensemble des équipes du département, de la préfecture et du GIP 52 pour le travail intensif mené au cours de ces 18 mois pour réussir à pouvoir vous proposer aujourd'hui ce projet. Nous avons mis en place entre l'ensemble de ces équipes et celle de LISI, une collaboration positive et constructive. Enfin, je tenais à profiter de l'occasion pour remercier Monsieur le Maire de Bologne pour le soutien continu qu'il a apporté et apporte toujours à l'entreprise Forges de Bologne.

M. Pascal CANTREL : bonjour, Pascal CANTREL, directeur industriel de LISI et jusqu'à la fin de l'année dernière, j'ai dirigé la société Forges de Bologne. Avant de parler du projet, je vais vous présenter le groupe LISI. Une image importante montre l'évolution de ce groupe par la société JAPY qui faisait de la boulonnerie, de la visserie et du décolletage dans la région de Belfort. Ce groupe s'est dirigé vers l'aéronautique en 1977 en rachetant des fixations dans le domaine aéronautique alors qu'avant elle était plutôt destinée à l'automobile et l'industrie. Puis, elle a acquis un certain nombre d'entreprises dans l'aéronautique avec en dernier des entreprises comme Creuset, qui est l'un des concurrents des Forges de Bologne et en 2014, le groupe Manoir Aerospace. Quand on parle de pérennité et de solidité du Groupe, en 1796, existait déjà la société Viellard Migeon et le PDG actuel s'appelle Monsieur VIELLARD. C'est une société familiale française à capitaux français. Le Groupe par lui-même est constitué de plusieurs grandes divisions :

- une division fixations et composants d'assemblage pour l'aéronautique, maintenant la plus grande division du Groupe avec les différents rachats. Elle fait près de 800 millions d'euros de chiffre d'affaires au troisième rang mondial et travaille pour les plus grands groupes aéronautiques ;
- une division fixations automobile avec 500 millions d'euros de chiffre d'affaires au sixième rang mondial ;
- une division implants médicaux et ancillaires au 10^e rang mondial avec 71 millions d'euros de chiffre d'affaires ;

Le Groupe atteint un chiffre d'affaires de 1,3 milliard d'euros avec 10 700 salariés et une part

d'exportation à 65 %. Le taux d'investissement atteint quant à lui 91 millions d'euros en 2014. Ce taux est récurrent chez LISI puisque tous les ans il approche environ 100 millions d'euros.

Les Forges de Bologne fabriquent trois types de pièces : des pièces de structures en aluminium dans le nez, les ailes, le cockpit et le fuselage ; des pièces de train d'atterrissage et des pièces de moteur, support ou pièces internes.

Nous fabriquons également beaucoup de pièces pour les hélicoptères et notamment des pièces de sécurité tenant les pâles, les plateaux tournants. Elles sont soit en aluminium soit en matériaux composites. Pour les matériaux composites que nous développons, nous serons les deuxièmes fabricants mondiaux pour ce type de pièces en composites.

Nous fabriquons également des pièces pour les avions militaires, même si nous ne pouvons pas en parler.

Le site de Bologne compte 750 salariés dont 634 CDI, 114 intérimaires et 22 apprentis. Nous avons 80 personnes pour la partie Service support et R&D. Nous avons également beaucoup de métiers, métallurgistes, forgerons et enfin mécaniciens. Nous livrons des pièces finies, prêtes à l'emploi directement sur chaîne. Cette intégration verticale est directement souhaitée par nos clients et notamment Airbus.

Nous avons 23 postes de forges, des engins lourds pouvant peser plusieurs centaines de tonnes. Autour, nous trouvons des fours de chauffe et de rechauffe de matériaux, des fours spécialisés aluminium, spécialisés titane, spécialisés acier ; 12 fours de traitement thermique qualifiés avec les meilleures normes mondiales puisque nous livrons des pièces prêtes à l'emploi ; 20 centres d'usinage, 10 tours, des chaînes de décapage chimique et un atelier d'hydroformage servant à déformer les tôles minces.

Tout cela donne un chiffre d'affaires de 115 millions d'euros avec des pièces de structure et des pièces de moteur. Nous avons deux usines dans la même usine, d'une part, une usine qui fait des pièces de structure et équipement et d'autre part, une usine fabriquant des pièces de moteur.

Nos clients principaux sont Airbus, Dassault, SNECMA, Safran. Nous travaillons autant pour Airbus que pour Boeing de manière détournée, puisque de nombreuses pièces finissent sur des moteurs General Electric et donc sur des Boeing.

En termes d'infrastructures, l'usine est constituée de 56 bâtiments sur 12 ha avec 47 000 m² couverts. De nombreux bâtiments sont anciens, disparates et éloignés ce qui nous pousse à bâtir le plan Forges 2020. La moitié des bâtiments a plus de 20 ans et un quart a plus de 50 ans.

Au niveau du projet, Monsieur BARTHE vous expliquait que nous étions sur un marché porteur, mais que nous avons de plus en plus de concurrents. Nous devons donc disposer d'un site performant. Le terrain de Bologne est en pente et inondable, il est composé de 56 bâtiments et ne nous laisse que peu de surface constructible. Les perspectives d'accroissement sont donc faibles ce qui pose un réel problème. Les bâtiments sont très anciens, nous avons été pénalisés par nos investissements récents. Nous avons donc

beaucoup de travaux pour remettre ce site en état avec notamment des frais d'entretien importants. Par ailleurs, la configuration du terrain et des bâtiments impose des flux très compliqués au sein de l'usine. Chaque pièce parcourt environ 5 km avant de sortir de l'usine ce qui est inadmissible dans les contraintes actuelles de performance des entreprises.

Après avoir étudié la possibilité de rénover le site de fond en comble, nous nous sommes aperçus que nous ne pourrions jamais créer l'usine performante dont nous avons besoin pour assurer le développement de Forges de Bologne. Pour information, hier un article est paru sur le démarrage d'une presse allemande neuve de 50 000 t en Chine. Elle a nécessité le transport par 140 conteneurs de tout le matériel jusqu'en Chine. Elle est destinée à l'industrie aéronautique. Nous avons donc une concurrence acharnée par des entreprises disposant d'un potentiel de développement extrêmement important.

Nous avons donc décidé de construire une usine neuve. Nous avons créé un cahier des charges pour le terrain qui doit avant tout être plat et non inondable avec des extensions envisageables. En effet, le projet initial sera suivi de nombreux investissements productifs. Ensuite, nous devons construire des bâtiments et des équipements opérationnels en termes de sécurité, d'environnement, d'économie d'énergie et de flux. Nous souhaitons obtenir un bâtiment économe, sans chauffage et avec récupération des eaux de pluie.

Nous avons donc dessiné une usine de 42 000 m² couverts, à plat avec des points d'entrée et de sortie différenciés, des flux en ligne et avec une séparation des salariés et des visiteurs. Pour le département moteur, les pièces parcourront 183 m et 300 m pour le département structures. Le gain en termes de production sera donc non négligeable par rapport aux 5 km actuels.

Le premier objectif est d'améliorer la sécurité du personnel et l'ergonomie au poste ce qui permettra également de minimiser les stocks et donc au final d'améliorer les conditions de travail. Nous souhaitons également soutenir les comportements et les mentalités en donnant un élan nouveau au personnel de l'entreprise. Nous allons enfin changer l'organisation de l'usine en unités autonomes de production selon le standard LEAP. Cette démarche permettra de favoriser la compétence, la polyvalence des salariés et donc l'intérêt au travail.

Au niveau des coûts, la nouvelle usine simplifiera grandement la production, notamment concernant les flux. L'un des objectifs est de diminuer au maximum le recours aux 25 chariots élévateurs utilisés actuellement pour le transport des pièces, ce qui permettra également de diminuer les stocks et la circulation de documents. De même, des économies d'énergie seront réalisées. Actuellement en effet, la vétusté des bâtiments entraîne des différences de consommation d'énergie pour les fours de l'ordre de 40 % pour l'électricité et 70 % pour le gaz entre l'été et l'hiver. Enfin, la production sera installée hors zone inondable et donc sécurisée.

Sur le plan technique, nous allons progresser grâce à l'achat de nouvelles machines, notamment dans le domaine de la chimie avec une baisse de la consommation d'eau et une amélioration des process. Ces machines seront connectées et de plus en plus automatisées dans le sens manutention et suppression

des variabilités. Nous travaillons actuellement à la rénovation de certaines machines avant leur transfert, mais nous comptons également en acheter des neuves. Enfin, nous avons prévu des développements ultérieurs sur de nouvelles technologies comme le CMM.

Comme vous pouvez le voir sur le plan, les bâtiments sont réorganisés sur une surface plane. Il vous a été dit que la partie immobilière atteignait 40 millions d'euros. Sachez que LISI investit de son côté à hauteur de 110 millions d'euros avec des remplacements de machines, de nouvelles installations et des développements à venir. Cette somme sera investie sur les sept prochaines années.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : qu'en est-il de l'activité médicale ?

M. Alain-Jory BARTHE : nous allons rester sur la partie aéronautique. Un embryon d'activité médicale a existé historiquement. Il est actuellement transféré dans la division LISI Médical qui dispose de sites concentrés sur ce marché. L'ensemble du nouveau site sera donc destiné à l'activité aéronautique et à quelques activités connexes comme la défense. L'activité médicale représente à ce jour à peine 200 000 euros de chiffre d'affaires pour le site.

M. Jean-Michel FEUILLET : comment voyez-vous la croissance du chiffre d'affaires ?

M. Alain-Jory BARTHE : sur les Forges de Bologne, nous sommes actuellement dans une phase de plateau. Nous avons fortement progressé sur les quatre dernières années avec 70 millions d'euros en 2010 et 115 millions d'euros en 2014. Cette phase plateau devrait se poursuivre sur les quatre ou cinq prochaines années. Il est toutefois difficile de se projeter. Le marché aéronautique progresse de 4 % par an, nous espérons donc maintenir au minimum une croissance de ce niveau.

M. Jean-Michel FEUILLET : est-ce que les effectifs sont amenés à évoluer ?

M. Alain-Jory BARTHE : nous avons en projet de développer des segments sur lesquels nous ne sommes pas encore présents. Il est encore trop tôt pour aborder le sujet. Le site de Bologne a besoin de plus de performances industrielles. Le retour sur investissement se fera donc par une meilleure productivité et les gains en stock. Dans la configuration actuelle, nous avons 129 jours de stocks portés soit autant de financement en moins disponible pour nos investissements. De même, au niveau productivité, nous générons aujourd'hui un certain nombre de rebuts, de « retravaux » et de perturbations que nous résoudrons en déménageant dans un site moderne

M. Nicolas LACROIX : je voudrais intervenir maintenant en associant ma collègue, Brigitte FISCHER-PATRIAT, élue du canton de Bologne. Je voudrais tout d'abord remercier le maire de Bologne pour sa mobilisation et la force de ses propositions pour conserver les Forges de Bologne à Bologne. Je voudrais également vous remercier Monsieur le Président, car je connais l'énergie que vous avez déployée depuis plusieurs semaines sur ce dossier grave, mais tellement important pour notre département. Et je voudrais évidemment vous remercier Monsieur le Directeur, pour avoir fait le choix de la Haute Marne sur ce projet.

C'est toujours un choc de voir une entreprise quitter une commune. Forges de Bologne ne sera plus à Bologne. C'est pour nous un coup dur. Notre sentiment est partagé entre inquiétude et espoir. Un regret légitime, mais également un grand soulagement de voir ce fleuron industriel rester en Haute-Marne et s'installer à quelques minutes de Bologne. Notre responsabilité d'élus départementaux et du canton de Bologne nous oblige à prendre de la hauteur. Vous comprendrez alors que la satisfaction et l'espoir l'emportent sur tout le reste. La ville de Bologne va devoir être accompagnée et soutenue, nous serons aux côtés des élus de Bologne et du canton pour le faire de toutes nos forces. Je compte sur vous Monsieur le Président et sur vous chers collègues pour nous aider dans cette épreuve. Nous pensons enfin aux salariés de Forges de Bologne qui peuvent avoir de l'espoir et qui peuvent être rassurés aujourd'hui. Sur cette question nous serons évidemment très vigilants.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : je vous félicite pour ce projet ambitieux qui, dans un contexte économique difficile, démontre que vous avez bien réfléchi à ce que vous voulez faire. Avant de tomber dans le giron de LISI, à qui appartenaient Forges de Bologne ?

M. Alain-Jory BARTHE : l'entreprise appartenait aux fonds d'investissement américain Sun Capital Partners.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : en matière d'investissement, nous nous posons la question de la réussite du retour d'investissement à effectifs et production égaux. J'imagine qu'il y aura des variables d'ajustement. Comment allez-vous passer de l'ancienne usine à la nouvelle ?

M. Alain-Jory BARTHE : votre question est pertinente. C'est une problématique forte, car il nous faut assurer la continuité de fourniture de nos clients tout en déménageant. Nous avons prévu un scénario séquentiel que Monsieur CANTREL va vous expliquer.

M. Pascal CANTREL : c'est une difficulté importante. En termes de temps, nous avons prévu un déménagement sur un an et une requalification sur une autre année. L'usine est en train de se réorganiser pour tester la nouvelle organisation. Elle investit également à hauteur de 10 millions d'euros sur le « retrofit » des machines, la transformation et l'achat de nouvelles machines en préparation du déménagement. Les plans de déménagement sont organisés machine par machine, voire écrou par écrou. Au niveau de la qualification, nous sommes en train d'élaborer des stratégies avec nos clients qui nous permettront d'alléger la qualification des pièces. Nous prouvons actuellement à nos clients que nous allons réviser les machines, les démonter, les mesurer, les réinstaller, fabriquer les mêmes produits avec les mêmes opérateurs et la même gamme.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : comment contrôlez-vous les pièces ?

M. Pascal CANTREL : actuellement, nous effectuons uniquement des contrôles tridimensionnels sur des pièces avec des tolérances parfois au micron. Nous disposons également d'un process capable. Après la validation d'un FAI, nous pouvons forger avec des fours très précis à plus ou moins 7°. Nous découpons pour contrôle certaines pièces après la production, mais, une fois la gamme validée, nous ne

dérivons pas de ces paramètres et nous produisons des pièces de qualité la plupart du temps.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : quel est le coût de la requalification du site ?

M. Pascal CANTREL : le dossier ICPE décrit la procédure à suivre que nous devons respecter lors du départ du site. Nous respecterons la procédure à la lettre.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : la sixième commission n'a pas été associée par souci de confidentialité. Toutefois, la vice-présidente de la sixième commission aurait apprécié y être associée.

M. le PRESIDENT : le secret des affaires ne m'appartient pas.

M. Stéphane MARTINELLI : j'entends l'avis des représentants du canton de Bologne. Je rappelle que le choix de Plein'Est est un choix industriel. Je salue les propos de Jean-Yves ROY ce matin dans la presse. C'est tout à son honneur et c'est ce qu'on attend des élus. Je voudrais revenir sur les zones économiques que nous avons mises en place. Nous avons été raillés à de nombreuses reprises par la presse et certains de nos collègues en dehors des séances. Qu'aurions-nous eu à proposer si nous n'avions pas déjà créé des zones accessibles desservies par les réseaux ? Nous ne pouvons pas proposer un champ à une entreprise dans un projet industriel extrêmement rapide avec des problèmes d'expropriation, un montage de dossiers, etc. Aucun preneur de décision ne peut attendre des collectivités qu'elles ne soient pas en mesure de répondre à leurs sollicitations. Je voulais le redire, car on nous a fait le même procès sur les zones économiques où il n'y aurait que des relocalisations. C'est le cas en effet, mais cela se fait toujours dans le cadre d'une stratégie de développement. Aucune entreprise ne dépense de l'argent sans stratégie de développement. Quant au développement économique par des implantations d'entreprises exogènes, c'est extrêmement rare. Il y a toujours un élément déterminant qui plante une entreprise dans un territoire. La plupart du temps ça ne se finit pas très bien dans ce cas. Je ne parle pas spécialement pour la communauté d'agglomération de Chaumont, je parle également pour Saint-Dizier, Langres et l'ensemble des collectivités qui font du développement économique. Elles ont eu raison de développer ces zones économiques et parfois de l'immobilier économique.

Enfin, je voudrais saluer la décision du conseil départemental et de son président de répondre présent sur un dossier essentiel pour notre territoire.

M. le PRESIDENT : je tiens à rappeler que cette zone économique Plein'Est a été créée par Jean-Claude DANIEL, ancien maire de Chaumont avec l'aide du GIP.

M. Bertrand OLLIVIER : ce projet est particulièrement enthousiasmant pour la Haute-Marne. Je souscris également aux propos de Monsieur LACROIX. Je souhaite que collectivement nous puissions travailler sur l'avenir de Bologne, car il y aura indéniablement des incidences au niveau des écoles et de l'aménagement du territoire. Je souhaite que le conseil départemental vous accompagne dans ce domaine.

Est-ce que les 110 millions d'euros d'investissement de LISI auront un impact sur les entreprises locales en termes de sous-traitance ?

De même, quel est le poids actuel de la sous-traitance locale et avez-vous prévu de faire intervenir des sous-traitants proches de votre nouveau site ?

M. Alain-Jory BARTHE : je ne peux répondre aujourd'hui sur les sous-traitants car le projet est trop récent. L'un des critères de choix de la zone Plein'Est a été de se positionner dans un lieu capable d'accueillir plus facilement qu'aujourd'hui des sous-traitants de proximité. Je ne peux toutefois répondre à la place des sous-traitants sur leurs projets à terme. Il est toutefois certain qu'en restant dans un périmètre proche de celui où est implanté aujourd'hui Forges de Bologne, nous conservons le tissu de sous-traitants actuels. En cas de développement, nous développerons nos partenaires et nos sous-traitants par la même occasion. Je suis incapable de vous dire s'ils ont un déménagement en projet.

M. Bertrand OLLIVIER : la construction du bâtiment fera-t-elle l'objet d'un appel d'offres ?

M. Alain-Jory BARTHE : il s'agira normalement d'un marché public avec un appel d'offres dont vous connaissez la mécanique mieux que moi.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : y a-t-il un risque de restructuration et comment sera accompagné le personnel face à ces nouvelles méthodes de travail ?

M. Alain-Jory BARTHE : nous n'avons aucun projet de restructuration associé à ce projet. L'évolution de l'organisation que nous avons évoquée consiste en un changement de l'organisation humaine de production. Il a pour objectif de responsabiliser et de fonctionner par unité de plus en plus autonome plutôt qu'un fonctionnement en silo de métiers. L'effectif n'est donc amené à changer. Nous accompagnons les salariés grâce à un programme de formation massif. Une session de formation est organisée chaque mois pour convertir nos organisations verticales en organisations autonomes de production. Nous continuons donc à travailler avec nos équipes qui disposent des qualités et du savoir-faire nécessaires.

M. le PRESIDENT : je tiens à remercier trois personnes : Monsieur Emmanuel VIELLARD et ses équipes pour avoir imaginé ce beau projet, gage de pérennité de l'entreprise et de l'emploi. Monsieur Emmanuel VIELLARD est un industriel avisé, performant et sympathique ; Monsieur le Préfet qui a été associé de très près au projet que nous avons construit ensemble ; Monsieur Jean-Yves ROY, maire de Bologne, qui depuis des années ne ménage ni son temps ni sa peine pour aider l'usine dans tous les aspects de sa vie au quotidien et de ses perspectives d'évolution. Au bout de ce travail difficile, l'entreprise lui échappe des mains, ce qui est terrible. Nous nous mettons à sa place, à la place du conseil municipal et de la population de Bologne. La réaction de Monsieur le Maire a été exemplaire, digne d'un homme politique responsable, d'un grand bonhomme.

Applaudissements

Vous avez maintenant la parole sur ce projet, sur sa pertinence, sur le rôle que doit jouer le conseil départemental, le GIP et votre avis sur la question. Une fois que tout le monde se sera exprimé, nous

pourrons passer au vote.

M. Nicolas FUERTES : nous soutenons bien entendu ce projet et ce support pour organiser la restructuration dans un autre lieu de cette entreprise. Par contre, dans les statuts, à la page 1.9, dans le titre II, est indiqué 10 001 actions pour 5 001 000 euros. Pouvez-vous confirmer le nombre d'actions ?

M. le PRESIDENT : il s'agit de 5 001 actions.

M. Nicolas FUERTES : à la page 1.14, il faut enlever le S à actions à la fin du titre.

M. Bertrand OLLIVIER : il sera important d'accompagner la commune de Bologne à travers la communauté d'agglomération, car l'impact sera important sur les populations. Je souhaite que nous soyons associés, l'ensemble du conseil départemental avec les collectivités pour réfléchir à un avenir du site ou à d'autres projets qui pourraient s'implanter sur Bologne.

M. le PRESIDENT : je crois que c'est un grand pas en avant pour la Haute-Marne. J'ai eu la chance de visiter à Los Angeles l'usine SpaceX qui s'est installée dans un bâtiment appartenant à Boeing. Dans ce bâtiment, rentrent des tôles et sortent des fusées à l'autre bout. Ces fusées fonctionnent et vont révolutionner le marché. Elles ont d'ailleurs obligé la France et l'Europe à passer d'Ariane 5 à Ariane 6. L'organisation de LISI, demain c'est SpaceX. C'est tout à fait normal dans la logique du temps. Je pense que c'est un bon projet avec des effets collatéraux, j'en suis désolé, mais nous pourrons trouver des solutions. Je ne peux que vous inviter à vous prononcer positivement sur ce dossier. Si personne ne demande la parole, je vous propose donc de vous prononcer.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer au rapport de la deuxième commission puis la sixième commission, la cinquième, la quatrième et enfin la septième.

Nous passons donc au rapport de la deuxième commission. Le rapporteur à la parole.

II^{ème} COMMISSION

Modification des règlements des aides aux communes et communautés de communes

M. Jean-Michel RABIET : ce rapport sera présenté à deux voix avec ma collègue Elisabeth ROBERT-DEHAULT puisque nous avons travaillé ensemble, la deuxième et la sixième commission, sur ces aides. Mme ROBERT-DEHAULT présentera plus particulièrement les aides aux villes et aux villes moyennes. Pour ma part je concentrerai ma présentation sur les aides aux communes d'ordinaire qualifiées de rurales et aux communautés de communes.

Le séminaire départemental de modernisation des politiques publiques, qui s'est tenu les 12 et 13 octobre 2015, a permis de dégager de nouvelles orientations portant sur les aides aux communes.

La loi NOTRe a consolidé le rôle dévolu au département dans l'appui aux communes et intercommunalités, dans une logique de « solidarité territoriale ».

Le rapport qui vous est présenté reprend toutes les aides qui entreraient en vigueur dès le 1^{er} janvier 2016, si vous acceptez la délibération qui vous est proposée.

J'insisterai sur les points suivants qui ont guidé les travaux de nos deux commissions réunies :

- D'abord, une simplification des règles d'intervention par un ciblage des investissements soutenus en tenant compte du niveau d'équipement des territoires ;
- Ensuite, une lisibilité renforcée par un nombre réduit de fonds (qui passeraient de neuf à six) et de règlements (en retenant l'idée d'un règlement unique par fonds au lieu des dix-neuf règlements d'opérations éligibles actuellement) ;
- Enfin, un renforcement des possibilités d'aides en faveur des petites communes rurales (communes de moins de 100 habitants). Cela se traduirait notamment par l'abaissement du plancher de travaux pour ces communes, à 1 500 euros contre 2 500 euros actuellement. De même, nous pourrions dé plafonner le taux pour atteindre 50 % sur le FAL par exemple. Ces petites communes ont souvent perdu leur capacité d'autofinancement à cause de la baisse des dotations. Nous souhaitons les accompagner même si d'autres collectivités ne les accompagnent pas.

Globalement, le niveau des aides aux communes qui vous sera proposé au budget primitif 2016 devrait être identique à celui du budget 2015.

Pas de désengagement du soutien à l'investissement des communes et intercommunalités : nous en sommes tous convenus et convaincus.

Mais nous avons fait un travail de rééquilibrage entre les fonds existants, pour tenir compte de plusieurs facteurs :

- La « consommation » réelle sur certains fonds, moins mobilisés ;
- L'affirmation du fait intercommunal dans l'investissement local ;
- La mobilisation des crédits d'Etat et notamment de la DETR, qui améliore bien, depuis un an, les plans de financement des projets. Les fonds d'écrêtement de la TP et Soulaines-Dhuys qui seraient fléchés sur les communes rurales en place du FTI qui sera dispatché sur le FAL, sur le FGTR et sur FAVIM. Les communes rurales ne seront donc pas perdantes puisque le FAL montera à 2,4 millions d'euros au lieu de 2 millions d'euros, le FTI d'un montant d'un million d'euros disparaît, mais les fonds d'État le remplacent pour un montant d'1,2 million d'euros.

Nous suggérons également que les conseillers départementaux donnent un avis sur tous les dossiers. Nous l'avons expérimenté cette année sur le FAL et sur les dotations cantonales. Nous aimerions que les conseillers départementaux donnent un avis sur tous les fonds, y compris le FGTR, pour que nous puissions nous approprier l'ensemble des dossiers de notre territoire.

Je laisse maintenant la parole à Elisabeth ROBERT-DEHAULT pour compléter la présentation.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : merci à Jean-Michel pour sa présentation globale et merci également pour l'amitié et la confiance dans lesquelles nous avons travaillé ainsi qu'avec Laurent GOUVERNEUR. C'est la première fois que deux commissions se rapprochaient pour travailler sur un sujet aussi sensible que les dotations aux communes. Les échanges ont été très ouverts et très agréables. Nous avons réellement eu le sentiment de servir l'intérêt général.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les préoccupations de la VI^e commission, dont les prérogatives qui lui sont dévolues s'intéressent aux aides aux villes, le travail de révision des règlements d'aide a porté sur les aspects suivants.

- D'abord l'intégration d'une dimension « contractualisation pluriannuelle » avec les centres bourgs qui le souhaiteraient, sur des « projets structurants » et au sein des enveloppes votées. C'est une nouveauté, mais aussi une forme de réponse à une demande des villes. Cela pourra également marquer plus visiblement le soutien du département ;
- Ensuite, la sanctuarisation des « villes moyennes », sans référence à un critère démographique, comme c'était aujourd'hui le cas. 5 communes ont un rôle de « villes moyennes », pôles d'équilibre dans le département : Joinville, Nogent, Wassy, Bourbonne les Bains et Chalindrey ;
- Enfin, un rééquilibrage financier qui permet, comme le soulignait Jean-Michel RABIET, de tirer les conséquences de l'utilisation plus ou moins importante de certains fonds pour mieux doter le FAL, le FGTR et le FAVIM.

A la suite du séminaire, les II^e et VI^e commissions ont élaboré, de manière conjointe et consensuelle, une nouvelle architecture des fonds d'aide issue des mouvements suivants :

- Suppression du fonds dédié au patrimoine rural non protégé (PRNP) et du fonds d'équipement des bibliothèques (FEB), et basculement de leur montant et des opérations éligibles dans le fonds d'aménagement local (FAL) ;
- Diminution du fonds des monuments historiques classés (FMHC) de 100 000 euros et abondement du fonds d'aide aux villes moyennes (FAVIM) de 100 000 euros ;
- Suppression du fonds des travaux importants (FTI) et ventilation de son enveloppe sur le FAL, sur le FAVIM et sur le fonds des grands travaux ruraux (FGTR) ;
- Pour permettre le financement des projets les plus structurants par les communes rurales (auparavant sur le FTI), les crédits d'État répartis par le Département (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle d'un montant de 900 597 euros en 2015, et fonds Soulaines-Dhuys d'un montant de 327 680 euros en 2015, dont 277 064 euros affectés au financement des opérations) seront désormais mobilisés à ce titre ;
- Enfin, le produit des amendes de police (191 715 euros en 2015) restera affecté aux opérations de sécurité routière avec des critères qu'il conviendra de redéfinir de manière plus restrictive.

Par ailleurs, il a également été proposé d'intégrer les nouvelles règles suivantes :

- L'avis des deux conseillers départementaux sera sollicité sur tous les dossiers de leur canton ;
- Le plancher de dépense éligible sur le FAL serait de 1 500 euros HT pour les communes de moins de 100 habitants et de 2 500 euros HT pour les autres communes (ce point a été évoqué par Jean-Michel RABIET) ;
- Le taux de subvention pourrait être dé plafonné pour les communes de moins de 100 habitants (*à titre exceptionnel*), ainsi que pour les villes moyennes (*de manière ponctuelle pour un dossier de l'année*), dans la limite de 50 % et dans le respect du taux maximum d'aides publiques ;
- Les critères de répartition des enveloppes FAL, FAV et FAVIM seraient maintenus, ainsi que leur pondération.

Les règlements relatifs aux fonds d'État (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, produit de la taxe additionnelle dite de stockage – Soulaines-Dhuys, produit des amendes de police) feront l'objet de modifications au cours de l'année 2016, une fois que les montants auront été notifiés par la préfecture, pour permettre de rendre éligibles les projets retenus jusqu'alors au titre du FTI.

Le nouveau dispositif ainsi élaboré pourrait reposer sur l'organisation et sur les règlements suivants :

- Principes généraux des aides aux communes du conseil départemental ;
- Fonds d'aménagement local (FAL) doté de 2 400 000 euros ;
- Fonds d'aide aux villes (FAV) doté de 1 100 000 euros ;
- Fonds d'aide aux villes moyennes (FAVIM) doté de 700 000 euros ;
- Fonds des grands travaux ruraux (FGTR) doté de 900 000 euros ;
- Fonds des monuments historiques classés (FMHC) doté de 100 000 euros ;

- Fonds des travaux imprévisibles, exceptionnels ou urgents (FTIEU) doté de 30 000 euros.

Il est également proposé que la date d'entrée en vigueur de ces nouveaux règlements soit fixée au 1^{er} janvier 2016, afin d'éviter d'éventuelles distorsions dans l'instruction des dossiers de demande de subvention.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la II^e commission et de la VI^e commission lors de leurs réunions du 20 novembre et du 4 décembre 2015, en adoptant les principes généraux et les nouveaux règlements d'aide annexés au rapport et prenant en compte ces modifications.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : merci à tous les deux pour ces présentations très complètes du travail réalisé par les deux commissions. Je vous donne la parole si vous avez des questions.

M. Bertrand OLLIVIER : j'ai quelques interrogations concernant la contractualisation. Est-ce qu'elle est à enveloppe constante pour les villes qui bénéficiaient de contrats de ville ou pour les bourgs centres qui avaient dans certains cas également des contrats de ville ? Ceux-ci sont supprimés pour les remplacer par des contrats à enveloppe FAVIM.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : ils ne sont pas supprimés dans la mesure où les contrats de ville précédents sont arrivés à échéance. La contractualisation sera possible, mais à enveloppe constante.

M. Bertrand OLLIVIER : donc c'est un moins pour les villes. Dans le cadre de l'enveloppe FAV vous pouvez contractualiser...

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : les villes pourront également émarger sur d'autres lignes. Il est sûr que pour les villes, cela représente une baisse. Nous ne pouvons pas faire autrement.

M. Bertrand OLLIVIER : pour moi, il n'y a pas plus de possibilités de contractualiser en dehors des aides du FAVIM avec le conseil départemental.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : la contractualisation avait été considérée comme un moyen de garantir pour la collectivité qui avait un projet important et pluriannuel, une certaine pérennité sur la durée du projet. Il a été clairement dit dès le départ que ce serait à enveloppe constante. Il peut toujours y avoir des sujets ou des dossiers particulièrement importants, inattendus, pointus ou particuliers qui donnent, je le suppose, l'occasion de discuter sur un point qui n'est pas dans le déroulé habituel des travaux et des aides. Nous savons très bien que nous pouvons mobiliser d'autres fonds sur des projets particuliers.

M. Bertrand OLLIVIER : ce n'est pas clair pour les trois villes. Est-ce que demain Saint-Dizier, Chaumont et Langres pourront bénéficier à nouveau de contrats de ville spécifiques avec des fonds qui seront en dehors de ces fonds FAV.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : ce n'est pas ce qui a été décidé et débattu.

M. Jean-Michel RABIET : je précise que le travail de la deuxième et de la sixième commission a porté uniquement sur les fonds existants à enveloppe constante du FAV, FAVIM, etc. Nous n'avons pas parlé des contrats exceptionnels.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : dans toutes les discussions que nous avons menées au sein des commissions, il a toujours été précisé que nous devons raisonner dans l'enveloppe.

M. Laurent GOUVERNEUR : notre réflexion a porté sur les fonds existants. Les contractualisations n'ont pas été évoquées. Ce sera négocié ultérieurement dans le cadre du futur budget du département. En aucun cas ces contractualisations FAV n'apparaissent dans les débats que nous avons pu avoir. Concernant les petites communes, c'était bien dans l'intention d'abaisser le fonds et de dé plafonner, car bon nombre de communes de moins de 100 habitants ne peuvent plus faire de travaux. Elles le font par eux-mêmes au titre du bénévolat. Elle dépose un dossier par an voire moins. Cette idée est renforcée à travers la loi NOTRe.

Concernant l'affectation des fonds d'État, nous aurons un ciblage préférentiel sur le fonds de péréquation de la taxe professionnelle par rapport aux communes dites défavorisées avec un faible potentiel fiscal alors que pour les communes plus favorisées, les demandes de subventions seront essentiellement affectées sur le fonds Soulaines-Dhuys.

Concernant les communes FAVIM, certains bourgs auraient pu être considérés comme des bourgs-centres. Mais c'est difficile de faire entrer dans la catégorie FAVIM un bourg qui est réellement un bourg centre, mais qui fait 2 000 habitants alors qu'une autre commune ayant peut-être plus d'habitants n'a pas la même aura. Nous avons préféré ne pas bouger ces cinq communes et fixer le fait que ce sont des communes éligibles aux FAVIM.

S'agissant de ces fonds, ça n'a pas été fait à la légère, celui des monuments historiques classés a vu une baisse de 100 000 euros parce qu'il était utilisé à moitié. La baisse n'est donc pas impactante. Par ailleurs, par rapport à toutes ces modifications, il y a une clause de revoyure sur l'année à venir. Nous pourrions donc corriger les erreurs éventuelles à la fin de l'année 2016.

M. Luc HISPART : à mon avis, il est indispensable que l'avis des conseillers départementaux soit rendu à l'unanimité sur tous ces dossiers. Cependant, pour ne pas les retarder ou les bloquer, j'aimerais qu'il soit assorti d'un délai.

M. le PRÉSIDENT : je vous rassure, dans nos règlements, il était dit que pour le FAL, les conseillers généraux de l'époque faisaient les propositions. Parfois, les conseillers généraux retardaient les dossiers alors que les maires étaient proactifs et s'adressaient directement à moi ce qui pouvait être gênant. Pour les autres dossiers, ils étaient directement envoyés au président du conseil général. Pour les dossiers importants, les conseillers généraux venaient me voir et nous en parlions avant. L'avis était déjà donné bien entendu. Maintenant c'est formel et inscrit dans le règlement. Je suis sûr que si les conseillers départementaux intéressés ne me donnent pas leur avis, je ne manquerai pas de leur demander leur avis et

de se prononcer le plus vite possible. C'est l'étape de l'avis des binômes puis l'avis de la commission et enfin le choix et la décision soit en assemblée plénière soit en commission permanente. La chaîne est clairement formalisée.

M. Laurent GOUVERNEUR : par rapport à cet avis, j'avais évoqué à une certaine époque la suppression du FAL. Vous m'aviez dit justement que le maintien de ce FAL permettait aux conseillers généraux d'exister. A travers cet avis sur tous les fonds, nous renforçons encore notre existence par rapport à nos concitoyens.

M. le Président : c'était un des multiples arguments que j'avais présentés.

Concernant la contractualisation, les fonds ne vont pas en diminuant en ce qui nous concerne. Les possibilités des communes vont en revanche diminuée globalement, mais peut-être pas pour les investissements, tout dépendra de la politique de chaque conseil municipal et de chaque maire. Par exemple, une petite commune allait m'envoyer un grand nombre de demandes de subventions. J'étais allé les voir pour contractualiser leurs projets sur plusieurs années. Ainsi, nous avons facilité la sécurité du projet pour les intéressés, la vie et le travail de nos services tout en rehaussant notre rôle dans un projet de développement. Enfin, nous avons eu une meilleure visibilité. C'était donc un changement gagnant/gagnant avec plus de visibilité pour chaque partenaire sur par exemple les crédits de paiement. Je rappelle que le vote du budget correspond un vote de crédits de paiement sur l'année civile.

M. Bertrand OLLIVIER : la contractualisation présente un autre avantage pour les petites communes. En effet, les petites communes de Haute-Marne disposent de plus de 50 millions d'euros d'épargne qu'ils ont parfois du mal à dépenser. Une vision prospective sur plusieurs années pourrait leur permettre de dépenser efficacement cet argent dans la modernisation des communes et l'emploi local.

M. le Président : il semblerait que l'épargne atteigne 100 millions d'euros. Nous ne sommes pas là pour lancer les communes dans des projets délicats. Ce n'est pas notre rôle sur le plan financier. Les communes prennent leur décision.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vais donc vous demander de vous prononcer sur ce rapport.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

VI^{ème} COMMISSION

Modification des règlements d'interventions économiques, touristiques et en matière d'habitat

Mme Mireille RAVENEL : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à la modification des règlements d'interventions économiques, touristiques et en matière d'habitat.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a supprimé la clause de compétence générale pour les Régions et les Départements. Désormais, ces collectivités ne pourront intervenir que dans les domaines de compétences que la loi leur attribue.

A compter du 1^{er} janvier 2016, les Départements seront compétents dans le domaine des solidarités sociales et territoriales, et les Régions disposeront de compétences étendues dans le développement économique et l'aménagement du territoire.

A ce titre, le conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région.

Le Département peut, quant à lui, contribuer au financement de projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements. Lorsque l'initiative privée est défaillante ou absente, il peut contribuer au financement d'opérations d'investissement des communes ou de leurs groupements, en faveur des entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural.

Plusieurs dispositifs d'aides mis en œuvre jusqu'à présent par le conseil départemental de la Haute-Marne ne seront plus conformes à la loi en 2016, notamment en matière d'interventions économiques, touristiques et dans le domaine de l'habitat.

Des ajustements des règlements d'aide s'avèrent donc nécessaires, conduisant pour certains à leur suppression (le Département n'étant plus compétent dans ces domaines) et pour d'autres à de simples adaptations.

Aussi, il vous est proposé de supprimer les règlements d'aides suivants :

- dans le domaine économique, il s'agit des règlements des aides à l'artisanat, au petit commerce, à l'installation de jeunes vanniers, au dispositif GEODE et à la modernisation des petites fromageries. L'aide directe aux entreprises relève de la Région ;
- dans le domaine touristique, il s'agit des règlements d'aide à la restauration et d'aide à l'hôtellerie de tourisme. Ces règlements ont été très peu utilisés, notamment dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité, qui devait être faite pour fin 2015 ;

- en matière d'habitat, il s'agit du règlement d'aide en faveur du logement locatif social. Seul HAMA-RIS en était bénéficiaire, dans la cadre du protocole de consolidation de ses finances. HAMARIS est sorti de ce protocole en septembre 2015 ; le règlement n'a donc plus lieu d'être.

Par ailleurs, il vous est proposé de modifier plusieurs règlements d'aide de la manière suivante :

- pour les règlements des aides aux hôtels d'entreprises, à l'hôtellerie de plein air, aux chambres d'hôtes labellisés, aux gîtes de groupe labellisés, aux meublés labellisés et au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), les modifications portent sur la suppression de certains bénéficiaires actuels des aides, notamment les entreprises sous forme de sociétés commerciales, ainsi que sur les dispositions européennes relatives aux aides d'État et à la majoration thermique ;
- pour le règlement des aides aux hôtels d'entreprises en particulier, il est proposé d'ouvrir la possibilité de financer la création de pôles multiservices comprenant des activités marchandes de proximité, afin de pouvoir répondre à des besoins de la population en milieu rural quand l'initiative privée est défailante ou absente ;
- enfin, il vous est proposé d'intégrer dans le règlement d'aide à l'hôtellerie de plein air, la possibilité de financer la création d'aires de camping-car.

Les modifications apportées aux règlements ci-dessus figurent dans les documents joints en annexe. Ils entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

En conclusion, Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VI^e commission le 4 décembre 2015.

M. le PRÉSIDENT : merci, y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport de la sixième commission ?

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : j'étais cette semaine à l'Association des Départements de France où j'ai rencontré un des vice-présidents. J'ai cru comprendre que l'interprétation des textes n'était pas finalisée et que le règlement que nous allons voter serait susceptible d'être encore modifié notamment en ce qui concerne l'hôtellerie, la restauration et l'ensemble des éléments liés au tourisme. C'est étonnant de voir une loi que chaque département peut interpréter à sa façon.

M. le PRÉSIDENT : je partage votre point de vue. La loi NOTRE doit s'accompagner d'un certain nombre de décrets d'application précis. La loi elle-même est trop bavarde et en même temps trop précise ce qui engendrera un certain nombre de contentieux. En conséquence, des décrets de précisions seront émis. Tout n'est donc pas encore calé. Vous citez le tourisme, je pourrais ajouter l'aide à l'agriculture. Nous allons donc au-devant d'un certain nombre de contentieux sans que nous sachions si nous allons les gagner. Les décrets d'application peuvent paraître à tout moment. Nous allons donc avancer prudemment en sachant que certaines choses sont interdites et que d'autres sont sur le fil.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : que répond-on aux demandes dans ce cas ? Nous risquons d'être mal à l'aise vis-à-vis de nos interlocuteurs.

M. le PRÉSIDENT : ces cas apparaîtront dès le 1^{er} janvier. Nous venons par exemple de créer une SEM avec l'obligation de proposer les deux tiers des parts. La loi ne dit pas si la région ou la collectivité est obligée de les accepter et n'aborde pas non plus la question du prix. Il y aura certainement beaucoup de discussions sur ce point. Nous avancerons en marchant, en prenant des bons et des mauvais coups.

M. Bernard GENDROT : j'interviens pour les vanniers. Je suis surpris et désolé qu'on supprime cette aide alors qu'il s'agit du milieu agricole. Cette subvention n'était pas très importante et je ne pense pas qu'au niveau de la loi NOTRe, ils soient concernés par l'artisanat puisqu'ils dépendent de la MSA.

M. le PRÉSIDENT : cela reste de l'aide à l'artisanat.

M. Bernard GENDROT : nous aidons les jeunes agriculteurs à s'installer. Là, il s'agit de l'installation de jeunes vanniers qui dépendent de la MSA.

M. le PRÉSIDENT : nous ne savons pas non plus si nous pourrions continuer à subventionner l'agriculture.

M. Bernard GENDROT : j'aurais apprécié qu'on s'abstienne pour les vanniers.

M. le PRÉSIDENT : je rappelle qu'un règlement peut être changé de session en session. Les règlements peuvent évoluer dans les trois ou six mois à venir si la jurisprudence évolue.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : en ce qui concerne les vanniers, nous n'avons pas beaucoup de dossiers. De plus, ce ne sont pas des subventions, mais des prêts. Je me trompe ? Autant pour moi. Ça ne dépasse pas 3 000 euros de toute façon.

M. Jean-Michel RABIET : il faut scinder la production d'osier et la vannerie. La production d'osier peut être aidée par une aide à l'agriculture.

M. Bernard GENDROT : non, ils n'ont pas droit aux aides de la chambre d'agriculture.

M. le PRÉSIDENT : je vous demande de vous prononcer.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

V^{ème} COMMISSION

Modifications du règlement du Fonds de Solidarité Logement

Mme Astrid HUGUENIN : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur l'évolution du règlement du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Le FSL permet d'accorder des aides financières à des personnes qui entrent dans un logement locatif ou qui, étant locataires, sous-locataires ou résidents de logements-foyers, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement du loyer, des charges et des frais d'assurance locative, ou qui, occupant régulièrement leur logement, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement des fournitures d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Le fonds de solidarité logement définit ses conditions d'octroi des aides dans le règlement intérieur élaboré et adopté par le conseil départemental après avis du comité responsable du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Des modifications sont faites dans « Les conditions générales »

A la suite de la demande de la CAF qui a décidé d'arrêter la gestion financière et comptable du FSL au 31 décembre 2015, il est précisé que la gestion administrative, comptable et financière du FSL est assurée par le conseil départemental. Le caractère subsidiaire des aides du FSL est affirmé. Un seuil de demande d'aide à 25 euros est introduit.

Des modifications sont faites dans la partie « L'aide à l'accès au logement »

L'accès au logement doit être justifié par un motif défini dans le règlement.

La demande d'aide à l'accès doit être faite avant le déménagement.

Les aides sont accordées aux familles déménageant dans le département ou venant s'installer dans le département et pour les jeunes bénéficiaires d'un contrat jeune majeur.

L'aide à l'accès ne peut être actionnée qu'une fois tous les vingt-quatre mois.

En cas de mutation auprès du même bailleur, les conditions de transfert des dépôts de garantie accordés par le FSL sont précisées.

Une revalorisation de l'aide à l'assurance est proposée.

Les aides aux frais de déménagement sont encadrées.

Des forfaits sont introduits pour l'ouverture des compteurs au lieu d'une prise en charge au tarif.

L'aide au mobilier de première nécessité fait l'objet de précisions relatives à la mise en paiement.

Des modifications sont faites dans la partie « Le maintien dans le logement »

Des précisions quant aux modalités pour actionner la garantie de loyer sont introduites.

Une modification est faite dans la partie « Accompagnement Social Lié au Logement et diagnostics sociaux et financiers liés aux procédures d'expulsion locative.

A la suite de la Loi ALUR du 12 mars 2014, l'appellation « enquête sociale liée aux expulsions locatives » est remplacée par « diagnostic social et financier ».

Une modification est faite dans la partie « Les aides au paiement des fournitures d'eau, d'énergie et de services téléphoniques »

Suite à la signature d'une nouvelle convention avec Orange, il convient d'introduire les nouvelles dépenses prises en charge dans l'abandon de créance des factures Orange.

Une modification est faite dans la partie « Des interventions de prévention »

Dans le cadre de crédits spécifiques EDF, des aides à destination des propriétaires occupants pour des travaux de précarité énergétique ont été introduites dans le FSL en 2011 et maintenues en 2014 par délibération des élus du conseil général. Ces dispositions sont introduites dans le règlement.

Une modification est faite dans la partie « La gestion du FSL »

La gestion administrative, comptable et financière du FSL est assurée par le conseil départemental, direction de la solidarité départementale. Le coût de cette gestion est pris en charge par le FSL dans le cadre d'une compensation financière sur la dotation FSL du département.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la V^e commission le 6 novembre 2015.

M. le PRÉSIDENT : merci Madame le rapporteur. Vous avez la parole.

Mme Rachel BLANC : la reprise de ce règlement du fonds de solidarité logement est basée sur le fait que la CAF nous redonne la gestion de ce fonds. La commission a donc travaillé sur le toilettage de ce règlement avec une idée simple : les demandeurs doivent être dans un contrat moral avec nous, il ne s'adresse pas simplement un guichet, il doit y avoir de vraies raisons financières et d'accompagnement pour que ce fonds de solidarité logement prenne toute son efficacité et sa philosophie. Je pense que nous avons atteint l'objectif.

En ce qui me concerne, j'ai également travaillé avec mes équipes à l'OPH de Saint-Dizier, je ne

participerai donc pas à ce vote.

M. le PRÉSIDENT : merci pour votre intervention qui met en lumière le très bon travail réalisé par la cinquième commission. D'autres demandes d'intervention ? Je vous demande donc de vous prononcer.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

IV^{ème} COMMISSION

Actualisation des règlements d'aide de la culture, des sports et de la vie associative

M. Paul FLAMERION : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur l'actualisation des règlements d'aide de la culture, des sports et de la vie associative.

Depuis de nombreuses années, le conseil départemental de la Haute-Marne déploie des politiques volontaires dans les domaines de la culture, des sports et de la vie associative.

Le séminaire départemental de modernisation des politiques publiques, qui s'est tenu les 12 et 13 octobre 2015, a permis de dégager de nouvelles orientations sur ces interventions du Département en faveur de la culture, du sport et de la vie associative. Je voudrais remercier l'ensemble des membres de la quatrième commission ainsi que les services du conseil départemental qui ont travaillé pour vous présenter de nouvelles orientations.

Parmi celles-ci figurent notamment les orientations suivantes :

- limiter le caractère récurrent des subventions en privilégiant les nouveaux projets d'intérêt départemental ;
- rendre plus lisibles les dispositifs du Département et simplifier les modalités d'accompagnement des porteurs de projet du monde associatif ;
- orienter la politique sportive vers un soutien équilibré du sport amateur, tout en ne négligeant pas le

sport professionnel, dans une optique de promotion de la Haute-Marne.

Afin de répondre à ces nouveaux objectifs, M. le Président du conseil départemental vous propose une première série d'adaptations des règlements de la culture, des sports et de la vie associative concernant les domaines suivants :

Pour l'ensemble des règlements d'aide de la culture, des sports et de la vie associative,

Il vous est proposé d'instaurer un plancher minimum de subvention de 200 euros (sauf pour le dispositif d'aides aux clubs locaux pour la prime aux jeunes licenciés, pour lequel le plancher a été déjà relevé à 100 euros en 2015).

Le dossier type de demande de subvention sera normalisé sur l'imprimé Cerfa 12156*03, afin de faciliter le traitement unique entre cofinanceurs et de simplifier les demandes de la part des clubs et des associations. Ce dossier unique constitue une étape préalable à une dématérialisation, à moyen terme de la procédure de demande.

Pour l'aide aux clubs évoluant en championnat national,

La répartition par clubs de l'enveloppe de crédits se fera au prorata du bilan financier n-1 et du budget prévisionnel de l'équipe évoluant en championnat national.

L'accompagnement, lors de la descente d'un club, ne pourra se faire que dans la limite d'une seule saison.

Pour l'aide à l'accueil de manifestations officielles,

Les dossiers devront être transmis avant la date de la manifestation.

Les dossiers déposés jusqu'au 15 mars inclus de l'année en cours seront étudiés au printemps, et ceux parvenus jusqu'au 30 septembre inclus, le seront en automne.

Pour les aides au sport de haut niveau et aux athlètes hauts-marnais,

Il vous est proposé de fusionner les deux dispositifs en un seul intitulé « Aide aux athlètes haut-marnais de haut niveau ».

Les athlètes de haut niveau inscrits sur liste officielle du Ministère de Sports devront être licenciés dans un club du département jusqu'au 31 décembre de l'année d'attribution de la bourse. Les athlètes haut-marnais (hors liste officielle) pouvant prétendre à une aide départementale, au regard de leurs résultats, devront être licenciés dans un club du département à la date de l'évènement.

Pour l'attribution de ces aides, il vous est proposé de mettre en place un plancher minimum de subvention de 200 euros et un plafond maximum de 500 euros.

Les athlètes de haut niveau (figurant sur la liste ministérielle) devront déposer impérativement leurs dossiers jusqu'au 28 février inclus de l'année en cours.

Pour les athlètes haut-marnais (hors liste ministérielle), les dossiers déposés jusqu'au 28 février inclus de l'année seront étudiés au printemps, et ceux parvenus jusqu'au 30 septembre inclus le sont en automne.

Pour l'aide aux associations sportives scolaires « USEP » et « UNSS ».

Dans un souci de cohérence avec le rythme de programmation des activités sportives en milieu scolaire, et de manière à pouvoir mieux anticiper l'examen des dossiers, la demande de subvention devra être transmise par le comité départemental USEP et la direction départementale UNSS avant le 30 octobre de l'année n-1 des compétitions auxquelles les équipes d'établissement scolaire participent.

Enfin, pour l'aide aux opérations « collège au cinéma » et « école au cinéma ».

Les dispositifs « école au cinéma » et « collège au cinéma » constituent un engagement du conseil départemental de la Haute-Marne dans le cadre d'une convention signée avec l'Éducation nationale et la DRAC. Au regard de l'évolution de l'utilisation du dispositif, qui concerne près de 9 000 enfants et jeunes, le conseil départemental envisage une modification du règlement à compter du 1^{er} janvier 2016.

En accord avec les services de l'Éducation nationale, il vous est proposé que le conseil départemental prenne en charge les déplacements des élèves à hauteur de 100 % (remboursement des factures de transport), mais qu'il ne participe plus à la prise en charge d'une partie des entrées. Cette modification interviendrait à hauteur d'une enveloppe budgétaire constante qui sera proposée au BP 2016.

Monsieur le Président du conseil départemental vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la IV^e commission le 4 décembre 2015.

M. le PRÉSIDENT : merci Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? Je vous demande donc de vous prononcer.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

VII^{ème} COMMISSION

Arrêt du dispositif « prêts étudiants »

M. Bertrand OLLIVIER : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur l'arrêt du dispositif des « prêts étudiants ».

Nous avons mis en place une politique d'aide aux étudiants, sous forme de prêts sans intérêt, dont le montant varie de 1 500 euros à 3 000 euros, en fonction d'un barème basé sur les ressources financières et de la situation de la famille. Une exonération est prévue pour les bénéficiaires de ce prêt habitant ou exerçant leur emploi en Haute-Marne à l'issue de leurs études.

Le nombre de prêts accordés est en constante diminution : de 25 prêts en 2012 pour un montant total de 56 000 euros, nous sommes passés à quatre prêts accordés pour un montant total de 6 500 euros en 2014.

Au titre de l'année universitaire 2015-2016, il vous sera présenté en commission permanente, trois attributions de prêts étudiants pour un montant de 7 000 euros.

Cette tendance s'explique notamment par l'existence d'autres dispositifs permettant d'aider les étudiants (bourse nationale du CROUS, bourse ERASMUS pour l'étranger, prêts à taux zéro en partenariat avec certaines banques...).

Par ailleurs, la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la république du 7 août 2015, a supprimé la clause de compétence générale du Département lui permettant d'agir dans ce domaine.

Aussi, je souhaite vous proposer de mettre fin à ce dispositif à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016. Bien entendu, les règlements actuels resteront en vigueur afin que le suivi des prêts en cours soit assuré.

Actuellement 159 prêts sont encore en cours pour un montant total accordé de 276 485,92 euros.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VII^e commission le 2 décembre 2015.

M. le PRÉSIDENT : merci Monsieur le rapporteur. Vu les taux d'intérêt actuels, les banquiers font bien leur métier et rendent notre dispositif obsolète. Par ailleurs, ils aiment ce type de prêts étudiants qui fidélisent de futurs clients.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

I^{ère} COMMISSION

Dissolution de l'EPCID Haute-Marne Meuse et modalités de liquidation

M. Bertrand OLLIVIER : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à la dissolution de l'établissement public de coopération interdépartementale Haute-Marne Meuse (EPCID) et les modalités de liquidation.

L'EPCID a été créé en 2003 entre les conseils généraux de la Meuse et de la Haute-Marne, avec pour objet d'aménager une zone d'activité interdépartementale, dans le but de favoriser l'accueil de nouvelles activités à proximité du laboratoire de recherche de l'ANDRA.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a supprimé la clause de compétence générale pour les Départements et les Régions. Ces dernières auront notamment la compétence relative au développement économique et à l'aménagement du territoire, à compter du 1^{er} janvier 2016.

La participation des Départements à l'EPCID est donc remise en cause par la loi.

En conséquence, le conseil d'administration de l'EPCID s'est prononcé, lors de sa réunion du 20 novembre 2015, sur la dissolution de cet établissement public et sa mise en liquidation à compter du 31 décembre 2015, sous réserve que chacun des deux conseils départementaux prenne une délibération conforme en assemblée plénière, avant la fin de cette année.

A noter que certains engagements pris par l'EPCID devront être traités en 2016, notamment :

- l'étude relative au schéma directeur d'assainissement et d'alimentation en eau du site confiée à EGIS EAU, pour laquelle la phase 3 n'a pas été engagée ;
- le versement, à la Maison de l'emploi meusienne, du solde de l'étude GPECT (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale) liée à CIGEO, à l'issue de l'étude prévue le 30 juin 2016 ;
- le remboursement d'un trop-perçu de subvention de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- l'ajustement du financement des études.

Aussi, il vous est proposé :

- d'engager la procédure de dissolution de l'EPCID Haute-Marne Meuse, effective à compter du 31 décembre 2015 ;
- de confier au conseil départemental de la Haute-Marne la gestion des opérations listées dans le tableau annexé au présent rapport, ainsi que la totalité de l'activité de l'EPCID Haute-Marne Meuse, de lui transférer l'actif et le passif, et de lui affecter la totalité des résultats cumulés ;
- d'attribuer le solde actuel de trésorerie au Département de la Haute-Marne, soit 58 393,61 euros, afin qu'il puisse procéder aux derniers règlements, la soulte étant partagée à l'issue des opérations de dissolution entre les deux Départements, avant le 30 septembre 2016, à raison de la moitié chacun ;
- de confier au Département de la Haute-Marne la responsabilité de tous les engagements, créances ou dettes qui seraient connus après la date de dissolution, à charge pour celui-ci d'en partager la charge ou le produit à moitié avec le conseil départemental de la Meuse ;
- de confier la conservation de l'ensemble des archives de l'EPCID au Département de la Haute-Marne.

Le conseil d'administration de l'EPCID sera appelé à se réunir, courant 2016, pour procéder au vote du compte de gestion et du compte administratif 2015 de l'EPCID Haute-Marne Meuse. La personnalité morale de l'EPCID se poursuivra jusqu'à l'adoption des comptes.

En conclusion, Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

M. le PRÉSIDENT : merci Monsieur le rapporteur. Nous avons monté cet établissement public de coopération interdépartementale, car nous pensions à l'époque les choses iraient plus vite et que nous pourrions installer des entreprises sous-traitantes. Au final, cela va beaucoup moins vite que prévu avec un manque de décision, quel que soit le gouvernement. De plus, la loi NOTRe nous supprime toute compétence économique. Or, le conseil départemental de la Meuse et le nôtre ne voulaient pas que la Région Grand Est s'immisce dans notre zone. Je l'avais fait valoir au gouvernement qui l'avait tout de suite compris. Il ne faut pas que ce type de dossier atteigne le niveau régional. Cet EPCID n'a pas rien fait, mais n'a pas fait autant que ce que nous voulions à l'origine.

Personne ne demande la parole ? Je vous demande donc de vous prononcer.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

I^{ère} COMMISSION

Dispositions budgétaires et comptables avant vote du budget primitif 2016

Mme Yvette ROSSIGNEUX : le conseil départemental votera, exceptionnellement, son budget primitif 2016 les 21 et 22 janvier 2016. Il ne disposera pas, de ce fait, d'un budget voté lui permettant de procéder aux mandatements des dépenses et à l'encaissement des recettes de l'exercice 2016.

Néanmoins, l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit des dispositions particulières dans ce cas précis, et notamment, la possibilité :

- de mettre les recettes en recouvrement ;
- d'engager, mandater et liquider les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget précédent ;
- de mandater les dépenses relatives au remboursement du capital de la dette ;
- d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Cette dernière possibilité doit faire l'objet d'une autorisation de l'assemblée départementale précisant le montant et l'affectation des dépenses d'investissement autorisées.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser l'ouverture d'un montant de crédits en section d'investissement de 4 398 024 euros sur le budget principal et de 94 524 euros sur le budget annexe « Animal Explora » (dont le détail figure dans le rapport) et d'autoriser le Président du conseil départemental à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2016, dans la limite des crédits autorisés.

Enfin, il vous est proposé, dans un but de simplification et clarification des processus comptables et financiers, d'arrêter la gestion comptable du Centre technique départemental en budget annexe au 31 décembre 2015 et de l'intégrer, à périmètre équivalent d'intervention et de spécificités organisationnelles et techniques, dès le 1^{er} janvier 2016 dans le budget principal du conseil départemental.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions permettant un fonctionnement normal de la collectivité préalablement au vote du budget primitif 2016.

M. le PRÉSIDENT : merci Madame le rapporteur. J'aurais plus à vous dire sur Anima'Explora au moment du vote du budget puisqu'une réunion importante doit avoir lieu entre Oceanis, la CDC, la Caisse d'Epargne, BPI France et le Crédit Agricole.

VOTE

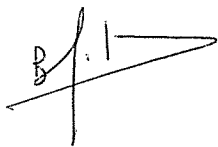
Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le procès-verbal, arrêté le 25 mars 2016,

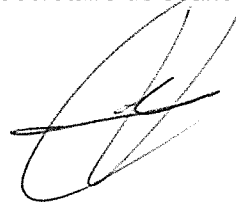
Le Président du conseil départemental



Bruno SIDO

Le Vice-Président – Questeur

Secrétaire de séance



Gérard GROSLAMBERT